



COMMUNIQUÉ 2008-08

Québec, le 12 mars 2008

OBJET : FUNNÉRAILLES DU POMPIER ANDRÉ MANSEAU DE VAL-DES-MONTS.

À tous les membres,

Comme vous pourrez le constater sur le communiqué de la municipalité de Val-des-Monts du 12 mars, les funérailles de M. André Manseau pompier de Val-des-Monts se dérouleront seulement en présence des proches et amis de la famille Manseau et des services des incendies avoisinant la Municipalité.

L'association des pompiers professionnels de Québec fera parvenir un don en votre nom et respectera l'avis qui est émis dans ce communiqué à l'effet que la cérémonie sera intime avec un hommage protocolaire. Ainsi, aucun contingent du service des incendies de la ville de Québec ne se rendra sur place.

Veuillez prendre connaissance du [communiqué](#) en pièce jointe pour de plus amples renseignements.

Merci de votre collaboration,

Éric Gosselin, président.